

RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DE LA
GARDERIE
PÉRISCOLAIRE

MIRABEL—ET—BLACONS

PIÉGROS—LA—CLASTRE

2021—2022



***"La MJC-Centre social Nini
Chaize : un espace de vie
collective et sociale, un
espace d'éducation
populaire, un espace de lien
social, de développement
personnel, de créativité et
d'expression."***

1- GÉNÉRALITÉS

La **garderie périscolaire** est gérée par l'association MJC Centre Social Nini Chaize dont le siège social est à Aouste-Sur-Sye.

La **garderie périscolaire** a pour but d'accueillir les enfants fréquentant le **Regroupement Pédagogique Intercommunal** des 3 communes : Les Berthalais (cycle1), Piégros-La-Clastre (Cycle 2) et Mirabel-et-Blacons (cycle 3), en dehors des heures scolaires.

C'est un lieu de détente, de loisir, de repos individuel ou en groupe qui respecte le bien-être physique et affectif des enfants.

Les enfants seront encadrés par des animateurs-trices recrutés par la MJC-centre social Nini Chaize. Des jeux, des livres et du matériel pédagogique seront à disposition des enfants. La **garderie périscolaire** n'est pas une étude surveillée, l'enfant est libre d'y faire ou non, ses devoirs. Trait d'union entre l'école et la famille, la garderie est attentive à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens et à la vie collective.

2- LIEU D'ACCUEIL

Les **garderies périscolaires** sont situées à la salle polyvalente à Mirabel-et-Blacons, à l'école élémentaire à Piégros-La-Clastre (espace garderie), à l'école maternelle des Berthalais.

3- ADMISSIONS

Tous les enfants scolarisés au RPI peuvent bénéficier de la garderie périscolaire hormis les enfants de la toute petite section.

Le matin :

- Les enfants des 3 écoles peuvent bénéficier de la garderie du matin à Piégros-la-Clastre

Le soir :

- Les enfants des 3 écoles peuvent bénéficier des 2 garderies périscolaires aux berthalais et à Piégros-la-Clastre
- La garderie à Mirabel-et-blacons est réservée aux enfants des écoles de Piégros-la-Clastre (CP à CM2) et Mirabel et Blacons (CE2 à CM2) (raisons logiques et de sécurité)

4- LES HORAIRES D'OUVERTURE EN PÉRIODE SCOLAIRE

Piégros-La-Clastre

LUNDI	7h30-8h30	16h20- 18h30
MARDI	7h30-8h30	16h20- 18h30
JEUDI	7h30-8h30	16h20- 18h30
VENDREDI	7h30-8h30	16h20- 18h30

Berthalais

LUNDI	16h00- 17h30
MARDI	16h00- 17h30
JEUDI	16h00- 17h30
VENDREDI	16h00- 17h30

Mirabel et Blacons

LUNDI	16h30- 18h30
MARDI	16h30- 18h30
JEUDI	16h30- 18h30
VENDREDI	16h30- 18h30

La MJC Centre Social Nini Chaize, se réserve le droit de refuser l'accès aux familles qui **ne respecteraient pas, de manière répétée les horaires de fermeture de la garderie périscolaire.**

Les enfants qui n'auraient pas été récupérés durant les horaires d'ouverture, et sans contact téléphonique avec la famille, seront déposés à la **gendarmerie de Crest** ou il conviendra de les récupérer.

5- LES MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÉSERVATIONS

Les parents devront prendre connaissance du fonctionnement de la structure et l'inscription de l'enfant vaut acceptation du présent règlement intérieur. L'adhésion à la MJC Centre Social, est de 5€ par enfant pour l'année 2021-2022.

L'adhésion est obligatoire dès la première inscription et valable jusqu'au 31 Août (fin du cycle scolaire).

L'inscription est possible tout au long de l'année scolaire.

Liste des pièces à fournir pour l'inscription :

→ Fiche d'inscription à la MJC-Centre social Nini Chaize

- ➔ Fiche sanitaire et fiche d'autorisations
- ➔ Copie des vaccinations
- ➔ Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident
- ➔ Attestation CAF ou MSA indiquant le quotient familial

Les dossiers d'inscription sont à récupérer à l'accueil de la MJC Centre Social Nini Chaize ou sur le site internet : www.mjcninichaize.org.

Les parents veilleront à nous signaler tout changement administratif en cours d'année.

Réservation des places

La capacité d'accueil est de :

- ✓ 18 enfants à Piégros-la-Clastre de 7h30 à 8h30
- ✓ 36 enfants à Piégros-La-Clastre de 16h20 à 18h30
- ✓ 15 enfants aux Berthalais de 16h00 à 17h30
- ✓ 15 enfants à Mirabel et Blacons de 16h30 à 18h30

Cette limite de nombre d'enfants accueillis est mise en place pour garantir la qualité éducative de l'accueil (organisation, locaux et activités).

Les demandes de réservations seront acceptées dans la limite des places disponibles.

Les demandes de réservation se font uniquement par le portail famille CONNECTHYS (voir procédure à la fin).

- **Les demandes d'annulation** peuvent avoir lieu **jusqu'à 10 jours avant la date demandée (jours calendaires)**.
Après ce délai, et en cas d'absence de votre enfant sans raison justifiée (ex : maladie), la prestation sera dûe sur la totalité de la plage horaire.
- **Les demandes de réservations** pourront avoir lieu **jusqu'à 9 jours avant la date demandée (jours calendaires)**. Elles seront traitées par ordre chronologique et se feront uniquement par le portail famille.

A chaque rentrée scolaire toute inscription sera prise en compte après avoir réglé les éventuels impayés des mois précédents.

IMPORTANT : Pensez à informer vos enfants qu'ils sont inscrits à la garderie.

6- TARIFICATION

La tarification s'effectue à la demi-heure en fonction du quotient familial.

Les demi-heures débutent dès l'ouverture de la garderie.

Toute demi-heure commencée est dûe.

TARIFS PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR BERTHALAIS / BLACONS / PIEGROS LA CLASTRE		QUOTIENT FAMILIAL				
		0 à 300	301 à 500	501 à 770	771 à 999	1000 et plus
Période scolaire	par demi-heure et par enfant	0,75 €	0,95 €	1,10 €	1,25 €	1,30 €

Le respect de l'heure de fermeture de la garderie périscolaire est impératif : en cas de non-respect des horaires, une pénalité de 15€ par famille sera appliquée à chaque retard après 17h30/18h30. Le non-respect répétitif des horaires peut entraîner l'exclusion de la garderie périscolaire.

7- RÈGLEMENTS

Le règlement se fera chaque mois selon la présence de l'enfant. Le montant à payer sera indiqué sur la facture qui sera établie. **En cours d'année, le délai de paiement est d'un mois après la réception de la facture.**

En cas de difficulté de règlement, il est indispensable de prendre un rendez-vous avec la direction et/ou le conseil d'administration de la MJC-centre social Nini Chaize. Après deux factures impayées, nous nous réservons le droit ne plus accepter votre-vos enfants.

Les animateurs accepteront exclusivement les chèques. Le paiement en espèces se fera directement à la MJC-Centre social Nini Chaize.

8- RECOMMANDATIONS ET SANTÉ

Les bijoux et objets précieux sont interdits. La responsabilité de l'association n'est pas engagée en cas de perte ou de vol.

Maladie :

Les parents veilleront à ne pas confier à la **garderie périscolaire** un enfant malade.

Aucun médicament ne sera administré sauf pour les enfants ayant un Projet d'Accueil

Individualisé.

En cas de maladie, les parents/représentants légaux sont prévenus pour décider avec l'animateur-riche de la conduite à tenir. Dans l'impossibilité de les joindre, l'animateur-riche appellera le médecin de famille ou à défaut celui de son choix.

Accident :

En cas d'urgence et d'accident, l'animateur-riche suit la procédure suivante :

1 = appel aux services d'urgence (pompiers)

2 = appel aux parents/représentants légaux/personne à prévenir en cas d'urgence

3= appel à la direction de la MJC-Centre social Nini Chaize

9— LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS

Arrivée de l'enfant :

• *Le matin* : la famille est responsable de la conduite de-s enfant-s jusqu'à la garderie.

• *Le soir* :

➤ Les enfants qui restent à la garderie sur le même lieu que leur école sont pris en charge par l'animateur-riche à la sortie de l'école.

➤ Les enfants qui prennent le car sont pris en charge par un-e agent-e communal-e à la sortie de l'école de Piégros et des Berthalais pour le transfert vers le car.

➤ Les enfants qui arrivent avec le car à l'école des Berthalais sont pris en charge par un-e agent-e communal-e pour le transfert du car vers la garderie des Berthalais.

Départ de l'enfant :

• *Le matin* : les enfants scolarisés à Blacons ou aux Berthalais sont accompagnés au car par un-e agent-e communal-e ; les enfants scolarisés à Piégros sont déposés dans la cours de l'école par l'animateur-riche.

• *Le soir* : seuls les parents et représentants légaux ou toute personne autorisée sur les fiches d'inscription peuvent venir récupérer les enfants.

Les animateur-rices notent dans un fichier l'heure d'arrivée et de départ de chaque enfant.

10— RÈGLES DE VIE

L'enfant doit apporter un goûter. En cas d'oubli exceptionnel, les animateurs-rices en fourniront un. Il devra être remplacé par les familles dans les plus brefs délais.

Les individus parents / enfants / animatrices-teurs coopèrent dans l'écoute et la considération.

Tout enfant qui trouble le groupe par un comportement violent ou provoquant à l'égard des adultes ou des enfants pourra être exclu temporairement, si les tentatives d'écoutes et d'apaisement ne sont pas concluantes. Pour le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devient un risque pour lui-même ou pour le groupe, il pourra être exclu définitivement.

II— ASSURANCE

La MJC-Centre social Nini Chaize est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service de la **garderie périscolaire**.

Nous contacter :

MJC Centre Social Nini Chaize
6 rue Gustave Gresse
26400 Aouste Sur Sye
tél : 04.75.25.14.20

GARDERIE BERTHALAIS : 06.46.61.70.51

GARDERIE PIEGROS : 07.86.25.54.70

GARDERIE MIRABEL ET BLACONS: 07 69 41 55 85

gardierpi@mjcninichaize.org